

Infos suite au COVID-19

Madame Boulogne vous fait passer 2 messages:

Exceptionnellement le ramassage des poubelles aura lieu le samedi

2 mai pour les trois poubelles. Puis elles reprendront tous les vendredis, comme d'habitude.

Le marché ré-ouvrira ce jeudi 30 avril avec des barrières et des mesures de sécurité. Merci de respecter les consignes sur place.

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

message sur la journée du souvenir

MESSAGE

Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

Dimanche 26 avril 2020

Il y a soixante quinze ans, au printemps 1945, plus de 700 000 hommes, femmes et enfants étaient regroupés dans ce qui restait de l'univers concentrationnaire et génocidaire nazi à l'agonie.

La moitié d'entre eux devait encore périr, notamment dans les marches de la mort, avant que les armées alliées, dans leur progression, n'ouvrent enfin les portes des camps sur une insoutenable vision d'horreur.

Les survivants de ce drame du genre humain, par leur esprit de résistance, leur volonté et leur profond attachement à préserver leur dignité, ont surmonté des conditions inhumaines malgré la présence et la menace permanentes de la mort.

Le 1^{er} octobre 1946 s'achevait le procès de Nuremberg qui fondait la notion de « crime contre l'humanité » et posait les bases du droit pénal international.

De tout cela, rien ne doit être oublié...

Et pourtant, si les déportés ont su montrer dans les pires circonstances que la résistance face au crime demeurerait toujours possible, leur persévérance à témoigner partout et auprès de tous ne suffit pas à faire disparaître la haine, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et le rejet des différences.

Combattre sans relâche les idéologies qui affaiblissent notre modèle républicain et prônent le retour à l'obscurantisme et au fanatisme,
Promouvoir la tolérance,
Investir dans l'éducation morale et civique des jeunes générations.

C'est le message des déportés, qui veulent faire de la journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation, une journée d'hommage, de recueillement, et plus encore, d'engagement personnel.

La période dramatique de la déportation rappelle en effet cruellement que les êtres humains sont responsables de l'avenir qu'ils préparent à leurs enfants, et qu'ils partagent une même communauté de destin.

Ce message a été rédigé conjointement par :

La Fédération Nationale des Déportés, internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP)

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) et les Associations de mémoire des camps nazis,

L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés, de la Résistance et Familles (UNADIF-FNDIR)

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

Reprise des restos du coeur



H A S N O N

Les Restos du Cœur

reprennent à partir
du 23 avril
un jeudi sur deux
de 10 h à 12 h
à l'espace solidarité



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

ERRATUM au journal de mars

ERRATUM

Rectification des informations émises dans le numéro de mars du journal municipal et concernant les différents cabinets infirmiers libéraux présents sur Hasnon.

Nous vous prions de bien vouloir en trouver ci-dessous la liste complète:

- Laetitia BALIER : 0689393126
- Nadège VANBAELINGHEM, Julien LECLERC, Mélissa PALERMO : 0327266220
- Béatrice BERTEAUX : 0327274952
- Isabelle VANHUYSSE : 0676992221
- Sylvie THERET : 0672055715
- Cathy MULLER : 0670600961

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

Coronavirus (covid19) proposition d'aide

Mesdames, messieurs, cher(e)s ami(e)s,

En cette période de confinement où les déplacements doivent être restreints au maximum, nous tenions à vous rappeler à la plus grande vigilance. N'oublions pas que la meilleure façon d'enrayer l'épidémie est de rester chez-soi.

Comme vous le savez très certainement, la mise en place du nouveau conseil municipal qui devait se tenir ce dimanche 22 mars ne pourra pas se faire suite à la décision de l'état de reporter au minimum à la mi-mai les conseils municipaux d'élection des nouveaux maires.

Par conséquent, l'équipe municipale en place avant les élections du 15 mars reste à votre service pour le moment.

Nous avons donc contacté Monsieur DESMEDT, tête de liste qui a remporté l'élection, qui ne souhaite pas mener d'actions pour le moment, bien que toujours adjoint dans la majorité sortante.

Notre volonté première a toujours été d'être au service des administrés et d'œuvrer pour leur bien-être (en permanence et plus encore en redoublant de vigilance dans les périodes difficiles comme lors de canicules ou de périodes hivernales rudes)

Dans ce contexte, conscients qu'il faille parfois se déplacer, notamment pour faire les courses de première nécessité, et conscients que certains d'entre vous ne peuvent le faire : les personnes âgées, en situation de handicap, à risques (diabète, asthme, cardiopathie...), femmes enceintes, nous vous proposons de vous aider dans ce sens en mettant en place un service d'aide aux courses pour les personnes les plus fragiles.

Si vous êtes dans ce cas, contactez la mairie au **0327216717**

Un élu avec une attestation établie en mairie se rendra à l'entrée de votre domicile, pour prendre la commande et l'argent nécessaire, et vous ramènera vos courses avec ticket de caisse et monnaie toujours à l'entrée du domicile afin de préserver la santé de chacun.

Aussi, pour tous, il est important de rappeler et même d'insister sur le fait que se protéger passe par un lavage des mains réguliers avec eau et savon pendant 30 secondes minimum.

Evitez au maximum les déplacements.

Prenez des nouvelles de vos proches par téléphone.

Rappelons aussi que chacun doit faire preuve de civisme dans les commerces encore ouverts (Pas d'attroupement, maintien des distances de sécurité...)

Et pour ceux qui le peuvent ne pas oublier de pratiquer une activité physique (à domicile) de 30 minutes quotidienne pour garder la forme pendant le confinement.

Prenez soin de vous, et soyez assurés que notre équipe d'élus reste entièrement dédiée aux Hasnonaises et Hasnonais et que bien entendu, si vous avez besoin de nous, nous serons là et prendrons toutes les mesures d'hygiène et de sécurité pour nous protéger les uns les autres.

Amicalement

YANNICK NISON, Maire d'HASNON

Et son équipe

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

20/03/2020 – Organisation du conseil municipal ajournée

La réunion d'installation du nouveau conseil est ajournée.

Les maires sortants prolongeront leurs fonctions à ce jour jusqu'au 15 mai.

18/03/2020 – Coronavirus : Aides et mesures financières



CORONAVIRUS COVID-19

AIDES ET MESURES FINANCIÈRES

1 Mesures pour éviter les sorties financières

Diminuer la masse salariale en favorisant le chômage partiel

► <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

► Par mail : hdf.continuite-eco@directcte.gouv.fr

► T. 03 28 16 46 88

URSSAF

Vous êtes employeur ou profession libérale ? À partir de votre espace personnel :

► **Déclarer une situation exceptionnelle**

► T. 3957 (0,12€ / min + prix appel)

Vous êtes travailleur indépendant artisan commerçant ?

► <https://www.secu-independants.fr/>

Rubrique : difficultés de paiement

► T. 3698 (service gratuit + prix d'un appel)

IMPÔTS

Demande de règlement ou de paiement échelonné à adresser précisément par mail :

► Par mail : drfp59@dgifp.finances.gouv.fr

Formulaires existants : www.impots.gouv.fr

Au titre des entreprises individuelles (baisse de prélèvement à la source... à partir de votre espace personnel)

REPORTER SES DETTES BANCAIRES

► Par mail : 0800083208-@PE59banque-france.fr

► <https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>

2 Mesures pour obtenir des financements et aides financières

Dispositifs d'aides d'urgences

► Par mail : entreprises@hautsdefrance.fr

► T. 03 74 27 00 27

Solliciter un prêt bancaire pour la trésorerie

Obtention de garanties bancaires par la BPI

► T. 0969 370 240

3 Mesures pour aménager l'exécution d'un contrat ou d'un marché public

Le Gouvernement déclare le COVID-19, comme **cas de force majeure**, selon l'article 1218 du Code civil : "Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur...".

La **CCI Grand Hainaut** se mobilise pour vos démarches
(conseil, information, soutien technique)

Contact mail : covid19@grandhainaut.cci.fr

<https://hautsdefrance.cci.fr/actualites/covid-19/>



CCI GRAND HAINAUT
HAUTS-DE-FRANCE

17/03/2020 – Informations Coronavirus COVID-19

Suite à la propagation du COVID-19, **la Mairie est fermée.**
En cas d'urgence, téléphonez au **03 27 21 67 17.**

Liste non exhaustive des lieux fermés et des événements annulés :

- La Commémoration de la guerre d'Algérie (19 mars)
- La Vente de Printemps du club du 3ème âge
- Le Parc du Faisan Doré
- Les Déchetteries du SIAVED
- La Collecte des encombrants (à partir du 23/04)
- La Bibliothèque
- Le Mini-Centre de Pâques

Les collectes des déchets sont modifiées et/ ou annulées sur la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut depuis le lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre. Toutes les informations sont disponibles et mises à jour sur la page : <https://www.siaved.fr/covid-19-modifications-de-la-collecte-de-s-dechets>.

17/03/2020 – Attestation de Déplacement Dérogatoire

Pour accéder au document cliquez sur : [Attestation de déplacement dérogatoire](#)

Si vous n'avez pas d'imprimante chez vous, vous pouvez en faire une version manuscrite. La forme est assez libre, le document doit juste porter les indications de l'original sur votre état-civil, la raison de votre déplacement, avec date et signature en bas de page. Pas besoin de recopier les lignes détaillant chaque cas de déplacement possible, copiez juste celle qui vous concerne. Attention, l'exercice d'écriture sera à refaire chaque jour, pour chaque sortie, à la date du jour et jusqu'à nouvel ordre.

CORONAVIRUS

CONDUITE À TENIR POUR LES PERSONNES DE RETOUR D'UNE ZONE DE CIRCULATION DU VIRUS

Un nouveau coronavirus à l'origine d'infections pulmonaires a été détecté en Chine fin décembre 2019. D'après les connaissances scientifiques, celui-ci se transmet par des gouttelettes émises par une personne infectée, en particulier lors de contacts étroits.

Vous revenez d'une zone de circulation du virus avec des transmissions entre personnes, c'est pourquoi il est important de vérifier durant les 14 jours après votre retour que vous n'avez pas été contaminé.

POURQUOI DEVEZ-VOUS VOUS SURVEILLER PENDANT 14 JOURS ?

Les symptômes de la maladie peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après un contact avec une personne malade et se manifestent le plus souvent par de la fièvre ou une sensation de fièvre, de la toux ou des difficultés à respirer.

Si vous n'avez aucun symptôme après 14 jours, vous n'avez pas été contaminé par le coronavirus.

En cas de symptômes au cours des 14 jours de suivi, un test de diagnostic sera effectué si l'évaluation médicale détermine que vous avez pu être contaminé par le coronavirus. Si le résultat du test est positif, vous bénéficierez de soins en milieu hospitalier afin d'éviter la contamination de votre entourage.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE PENDANT 14 JOURS ?

1 – Suivre les recommandations suivantes :

- Lavez-vous les mains régulièrement (ou utilisez une solution hydroalcoolique) et veillez à ce que vos enfants le fassent également ;
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en présence d'une personne ou lorsque vous devez sortir ;
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...);
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...);
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).

Coronavirus (COVID-19)

- **Si vous devez sortir, portez un masque chirurgical :**

- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...);
- Les enfants ne doivent pas être envoyés à la crèche ou à l'école, compte tenu de la difficulté à leur faire porter un masque toute la journée.

- **2 – Surveiller votre état de santé ainsi que celui de vos enfants :**

- Prenez votre température **pendant 14 jours**, ainsi que celle de vos enfants, **tous les jours, matin et soir, à l'aide d'un thermomètre**, puis notez la date, l'heure de mesure et la température sur la fiche jointe ;
- Notez les noms et coordonnées des personnes avec lesquelles vous avez été en contact proche au cours des 14 jours du suivi.

QUE FAIRE EN CAS DE FIÈVRE OU DE TOUX OU SI VOUS NE VOUS SENTEZ PAS BIEN PENDANT LA PÉRIODE DE SUIVI ?

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, dans les 14 jours suivant votre retour :

- Contactez rapidement le Samu Centre 15 en signalant votre voyage ;
- Évitez tout contact avec votre entourage, conservez votre masque ;
- Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

Votre coopération est essentielle quant au suivi des recommandations et pour signaler tout symptôme dès son apparition pour éviter la contamination de votre entourage.

Pour toute question non médicale :

Plateforme numéro vert : **0800 130 000**
(en français – ouvert 7j/7 de 9 h à 19 h, appel gratuit)

Questions-réponses en ligne : www.gouvernement.fr/info-coronavirus



12/02/2020

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.